

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Articles 625 à 631 de l'instruction générale relative à l'état civil du 15 janvier 1975

(Décret du 15 mai 1974, arrêté du 16 mai 1974)

Père / Epoux

Nom :

Prénom(s) :

Né le :

A :

Date du décès :

Lieu de décès :

Adresse :

.....

Mariage célébré le à

Préciser, le cas échéant :

Date du divorce ou séparation de corps :

ENFANTS :

NOM et prénoms	Naissance		Décès	
	Date	Lieu	Date	Lieu

Je sollicite la délivrance d'un second livret de famille pour le motif suivant :

- Perte, vol ou destruction du premier livret
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent sur le livret
- Epoux dépourvu du livret

Fait à le

Signature du demandeur

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs, ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées, L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux ou des détenteurs, qui sont alors passibles de poursuites pénales.

Partie réservée à la mairie :

Merci de bien vouloir faire suivre le livret dans les différentes mairies.

Et retour à la MAIRIE DE MARGENCEL – 4 PLACE DE LA MAIRIE 74 200 MARGENCEL